

Séance du Mercredi 28 septembre 2016 à 19 heures

Commune de Tour de Faure- Salle des fêtes

*Aujourd'hui, le mercredi vingt-huit septembre 2016, le Conseil communautaire du Grand Cahors, s'est réuni dans la Commune de Tour de Faure -Salle des fêtes*

Etaient présents :

53 titulaires dont 8 possédant une procuration  
9 suppléants

• TITULAIRES :

ARCAMBAL  
BOISSIERES  
CABRERETS  
CAHORS

CAILLAC  
CALAMANE  
CATUS  
CIEURAC  
CRAYSSAC  
DOUELLE  
ESPERE  
FRANCOULES  
GIGOZAC  
LABASTIDE MARNHAC

LAMAGDELAINE  
LAROQUE DES ARCS  
LE MONTAT  
LES JUNIES  
LHERM  
MECHMONT  
MERCUES

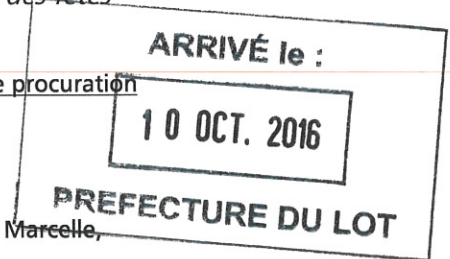
MONTGESTY  
NUZEJOULS  
PRADINES  
ST CIRQ LAPOPIE  
ST DENIS CATUS  
ST GERY  
ST MEDARD  
ST PIERRE LAFEUILLE  
TOUR DE FAURE  
TRESPoux-RASSIELS  
VALROUFIE

M. LABRO Didier, Mme TEULIERES Marcelle,  
M. PARNAUDEAU Willy,  
M. SEGOND Dominique,  
M. VAYSSOUZE-FAURE Jean-Marc (procuration de M. SINDOU Géraud), Mme LAGARDE Geneviève, M. MUNTE Serge, Mme LASFARGUES Geneviève, M. SIMON Michel, M. BOUILLAGUET Vincent, Mme FAUBERT Françoise (procuration de Mme LENEVEU Hélène), M. SAN JUAN Alain, Mme BOYER Noëlle (procuration de M. COLIN Henri), M. TESTA Francesco, Mme LOOCK Martine, Mme BONNET Catherine, M. MAFFRE Jean-Luc, Mme RIVIERE Brigitte, Mme HAUDRY Sabine,  
M. TILLOU José,  
M. DUJOL Jean-Paul,  
M. TAILLARDAS Claude, M. VAZ Victor,  
M. PEYRUS Guy,  
M. JOUCLAS Guy (procuration de M. FOURNIER Christian),  
M. TREIL Jean,  
M. PETIT Jean, Mme BOURDARIE Paulette,  
M. GUILLEMOT Jean-Luc,  
M. MOLINIE Romuald (procuration de M. VIVIER Jean-Luc),  
M. JARRY Daniel (procuration de Mme CALMON-LAGARRIGUE Marie),  
Mme ARNAUDET Véronique, M. CORMANE Jean-Pierre,  
M. NOUAILLES Serge,  
M. MOUGEOT Jean-Paul, Mme VANBESIEEN Joëlle,  
Mme SIMON-PICQUET Agnès,  
M. REIX Jean-Albert,  
M. PRADDAUDE Jean-Paul,  
M. DIZENGREMEL Ludovic (procuration de Mme LANES Bénédicte),  
M. GALTHIE Jean-Noël,  
Mme DESSERTAINE Brigitte,  
M. MARRE Denis, Mme ROUAT Géraldine, M. STEVENARD Daniel,  
M. MIQUEL Gérard,  
M. FIGEAC Philippe,  
M. BORIES Olivier,  
M. FERNANDEZ Pierre,  
M. GILBERT Joël,  
M. PECHBERTY Jean-Jacques (procuration de M. GILES Jérôme),  
M. LAVAU Pascal,  
M. ANNES Jean-Pierre,

• SUPPLEANTS :

BOUZIES  
CAILLAC  
COURS  
FONTANES  
LAROQUE DES ARCS  
LHERM  
MONTGESTY

Mme MARMIESSE Yvette,  
M. MARTIN Caroline,  
M. MOLESIN Jean-Pierre,  
M. PLANAVERGNE Jean-François,  
M. BONNEMERE Jean-Claude,  
Mme SALANIE Jacqueline,  
M. LEFEBVRE Jean-Yves,



ST MEDARD  
TOUR DE FAURE

Etaient excusés ou absents :

BOUZIES  
CAHORS

COURS  
CRAYSSAC  
DOUELLE  
FONTANES  
LABASTIDE DU VERT  
LABASTIDE MARNHAC  
MAXOU  
MERCUES  
PONTCIRQ  
PRADINES  
TRESPoux-RASSIELS  
VERS

Etaient excusés ou absents :

BOISSIERES  
CABRERETS  
CALAMANE  
CIEURAC  
FRANCOULES  
GIGOZAC  
LABASTIDE DU VERT  
LES JUNIES  
MAXOU  
MECHMONT  
NUZEJOULS  
PONTCIRQ  
ST CIRQ LAPOPIE  
ST DENIS CATUS  
ST GERY  
ST PIERRE LAFEUILLE  
VALROUFIE  
VERS

Secrétaire de séance :

L'ordre du jour appelle l'affaire suivante :

M. CICUTO Daniel,  
M. EYROLLE Jean-Louis,

24 titulaires

M. RAFFY Gilles,  
Mme BOUIX Catherine, M. SINDOU Géraud, Mme LENEVEU  
Hélène, M. COLIN Henri, Mme DUPLESSIS-KERGOMARD Elise, M.  
DELPECH Bernard, M. COUPY Daniel, M. DEBUISSON Guy, Mme  
LE QUENTREC Yannick, Mme EYMES Isabelle,  
Mme FOURNIER-BREUILLE Martine,  
M. FOURNIER Christian,  
Mme LANES Bénédicte,  
Mme VALETTE Roselyne,  
M. CANCEIL Philippe,  
Mme CALMON-LAGARRIGUE Marie,  
M. VIVIER Jean-Luc,  
Mme RIVIER-DELFAU Isabelle,  
M. CHATAIN Thierry,  
Mme LAPORTE-CAVELLE Véronique, M. LIAUZUN Christian,  
M. DIOT Fabrice,  
M. GILES Jérôme,

18 suppléants

Mme GARRIGOU Isabelle,  
M. PAULIN Peter,  
M. FAURE Jean-Pierre,  
M. GARD Michel,  
M. COMBET Gil,  
M. OUVRARD François,  
Mme SOLIVERES Hélène,  
M. BARDINA Fabien,  
M. CHASTAGNOL Gérard,  
M. PONS Stéphane,  
M. BESSEDE Arnaud,  
M. SOULIER Yves,  
M. DECREMPS Frédéric,  
M. RAFFY Bernard,  
M. BERNIOT Pierre-Jacques,  
M. BONNET Frédéric,  
M. NICOLAON Patrick,  
M. DESROQUES Alain,

M. MOLINIE Romuald,



Service : Planification

Objet : Prescription de l'abrogation de la carte communale de Labastide du Vert pour la remplacer  
par le plan local d'urbanisme (PLU)

A été adopté à l'unanimité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND CAHORS

Séance du 28 septembre 2016  
Rapporteur : Brigitte DESSERTAINE

Rédacteur : Christelle CARPIO  
Service : Planification

Objet : Prescription de l'abrogation de la carte communale de Labastide du Vert pour la remplacer par le plan local d'urbanisme (PLU)

Mesdames, Messieurs,

En date du 7/12/2015, le Conseil communautaire du Grand Cahors a décidé d'achever la procédure d'élaboration du plan local d'urbanisme (PLU) de Labastide du Vert, après accord du Conseil municipal en date du 27/11/2015.

La commune de Labastide du Vert, par délibération en date du 04/10/2011, a prescrit l'élaboration de son PLU pour remplacer la carte communale approuvée par délibération du Conseil municipal en date du 05/09/2003 et révisée par délibération du conseil municipal en date du 03/06/2007 et par arrêté préfectoral en date du 10/07/2007.

La commune a débattu de son Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) en date du 16/10/2013 et du 08/11/2014.

Les services de la Direction Départementale des Territoires du Lot demandent, conformément à la doctrine de l'Etat que la carte communale soit abrogée pour permettre l'entrée en vigueur du futur PLU. Ils demandent que soit appliqué le principe de parallélisme des formes en prescrivant l'abrogation de la carte communale puis en la soumettant à enquête publique.

J'ai donc l'honneur de proposer à notre assemblée la délibération suivante :

Vu le Code général des collectivités territoriales,  
Vu l'arrêté préfectoral en date du 19/11/2015, notifié le même jour, modifiant les statuts de la Communauté d'agglomération du Grand Cahors, par mention de la compétence « plan local d'urbanisme, document en tenant lieu et carte communale »,  
Vu la délibération du Conseil communautaire du Grand Cahors, en date du 7/12/2015, décidant d'achever la procédure d'élaboration du plan local d'urbanisme de Labastide du Vert,

Vu la délibération du conseil municipal de Labastide du Vert en date du 27/11/2015 donnant son accord à la Communauté d'agglomération du Grand Cahors pour achever la procédure d'élaboration du plan local d'urbanisme,  
Vu la carte communale de Labastide du Vert, approuvée par délibération du Conseil municipal en date du 05/09/2003 et révisée par délibération du conseil municipal en date du 03/06/2007 et par arrêté préfectoral en date du 10/07/2007,

Vu la délibération du Conseil municipal de Labastide du Vert prescrivant l'élaboration du plan local d'urbanisme, en date du 04/10/2011,  
Vu la doctrine de l'Etat,

Entendu l'exposé du rapporteur,  
Après en avoir délibéré,

Le Conseil communautaire :

- a- DECIDE de prescrire l'abrogation de la carte communale de Labastide du Vert pour la remplacer par le plan local d'urbanisme ;
- b- DIT que le dossier d'abrogation de la carte communale sera soumis à une enquête publique unique avec celle relative au plan local d'urbanisme ;
- c- DIT que la présente délibération sera transmise à Madame la Préfète du Lot ;
- d- DIT que la présente délibération fera l'objet des mesures de publicité suivantes :
  - Affichage au siège de la Communauté d'agglomération du Grand Cahors et à la mairie de Labastide du Vert pendant un mois,
  - Mention de cet affichage inséré en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département du Lot,
  - Publication au recueil des actes administratifs de la préfecture, conformément à l'article R.2121-10 du Code général des collectivités territoriales ;
- e- DIT que la présente délibération sera exécutoire à compter de sa transmission en Préfecture du Lot.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire adopte les propositions du rapporteur.

Pour extrait certifié conforme.

Le Président,

Jean-Marc VAYSSOUZE-FAURE

